EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2025

Ville de Peille

Vivere Liberi Aut Mori

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le sept avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de

Département des **Alpes-Maritimes**

Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Arrondissement de Nice

Présents: M. Cyril PIAZZA, Maire; Mme Béatrice ELLUL, M. Serge CASTAN, Mme Christiane DELAIRE, Adjoints; OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Christophe LERICHE, Mme Christine MOLINO, M. Damien SCANDOLA, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

Délibération n°2025 44

Ont donné procuration : Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT,

Conseillère Municipale

M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Béatrice ELLUL,

Nombre de conseillers

Adjointe au Maire

en exercice: 18

M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint spécial, à Mme Christine MOLINO,

Conseillère Municipale

Nombre de présents :

M. Christian CRISCI, Conseiller Municipal, à M. Christophe LERICHE,

11

Conseiller Municipal

Nombre de votants :

15

Absents excusés: M. Adrien ARSENTO, Mme Marie COMPAN, Mme

Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

Objet de la délibération : Désignation du cinquième administrateur de la Société Publique Locale « Eaux de Peille »

Vu la délibération n°2025_39 du 11 avril 2025 qui créée la Société Publique Locale « Eaux de Peille », approuve le projet de ses statuts et qui fixe le nombre de sièges à sept administrateurs représentant la commune de Peille,

Vu la nécessité de désigner des membres du conseil municipal en tant que représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la société publique locale « Eaux de Peille » ainsi que pour être mandataire au conseil d'administration de cette même société,

Il est proposé de désigner un cinquième administrateur de la Société Publique Locale « Eaux de Peille »,

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

⁻ soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)

⁻ soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20250411-2025_44-DE Requ le 15/04/2025

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote par scrutin secret.

Monsieur François ALZIARI, Adjoint au Maire, propose sa candidature.

Il se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents,

- Désigne Monsieur François ALZIARI, Adjoint au Maire, en tant que cinquième administrateur de la Société Publique Locale « Eaux de Peille ».

Fait et délibéré en séance le 11 avril 2025

la secrétaire de séance Béatrice ELLUL

le Maire, Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

⁻ soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)

⁻ soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.